



**36^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPIC
13 mai 2006 à Bruxelles**

Bénéficiaires présents	23
Procurations distribuées	167
Procurations non attribuées	0

IMMEUBLE

Le Conseil de Fondation a décidé de rembourser au 30 décembre 2005 l'hypothèque grevant son immeuble, soit CHF 2'922'000.-, afin de bénéficier intégralement du rendement de celui-ci et de compenser partiellement les bas taux d'intérêt obligataires.

GESTION DU PATRIMOINE – SEGMENT CONSERVATEUR

Sur la base de l'avis de la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie , gestionnaire du segment conservateur, le Conseil de Fondation a décidé d'élargir la classe d'actifs de ce portefeuille à des instruments offrant des caractéristiques similaires aux obligations afin de pallier l'environnement économique actuel défavorable aux marchés obligataires.

CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Suite à l'évolution du droit suisse en matière de reconnaissance du partenariat conventionnel, un nouveau critère légal de prise en compte du contrat de partenariat, plus large qu'auparavant, est applicable aux bénéficiaires CPIC concernés. Il s'agit de la condition de communauté de vie ou communauté de destin qui n'implique pas de domicile commun.

AMENDEMENT AUX STATUTS

L'Assemblée a adopté l'amendement proposé par le Conseil de Fondation à l'art. 21 Statuts consistant à assurer que deux membres au moins du Conseil de Fondation soient domiciliés en Suisse dans un souci de proximité vis-à-vis du Service de Surveillance des Fondations et des Institutions de Prévoyance, de l'Administration fiscale cantonale genevoise ainsi que du secrétariat de la Caisse. Cette exigence a dû être spécifiée dès lors que le nouveau statut de fondation de la CPIC ne le prévoit pas obligatoirement contrairement au statut de coopérative.

ELECTIONS

L'Assemblée a réélu par acclamation son Président, Jacques-André SCHNEIDER, ainsi que trois de ses membres du Conseil de Fondation, Anne-Marie ARBAJI-SFEIR, Dominique BAZ, Agnès PERROT, pour un nouveau mandat de trois ans.

RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE OU DE NOM, N'OUBLIEZ PAS D'EN INFORMER LE SECRETARIAT
- PENSEZ A ACTUALISER VOS CLAUSES BENEFICIAIRES